

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal

**Séance publique du 5 mai 2025**

Date de l'annonce publique : 25/04/2025

Date de la convocation des conseillers : 25/04/2025

Mode de participation

Présences	13	Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Carrelli, Sandra (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Reding, Edy (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	0	Néant.
Absences	0	Excusés : Néant. Non excusés : Néant.
Référence	CC.2025-05-05 - 6.04	
Point de l'ordre du jour	6.04	
Objet	Budget 2025 - Modification budgétaire (Modification G - Alimentation de l'article 3/224/612200/99001)	

Le conseil communal,

Considérant que le collège échevinal propose d'apporter la modification suivante au budget communal :

Article	Libellé	Modification
3/224/612200/99001	Programmation et réparation des appareils de téléalarme	+1.500,00

Considérant que l'alimentation de l'article permet de couvrir dépenses à venir dans le cadre de la programmation et de la maintenance des dispositifs de téléalarme ;

Considérant que les dépenses engagées jusqu'à présent ayant été supérieures aux prévisions initiales, cette alimentation n'avait pas pu être anticipée lors de l'élaboration du budget pour l'exercice 2025. Elle présente dès lors un caractère exceptionnel et imprévu, justifié par la nécessité pour la commune d'assurer la continuité de ce service essentiel et de respecter ses engagements réglementaires ;

Considérant que la modification demandée par le collège échevinal ne porte pas préjudice à l'équilibre budgétaire : l'administration communale dispose actuellement d'un excédent de 279.670,38 euros ;

Vu le budget de l'exercice 2025 dûment arrêté par le Ministre des Affaires intérieures en date du 17 janvier 2025 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide à l'unanimité des voix

D'apporter la modification suivante au budget communal :

Exercice	2025
Service	Ordinaire
Chapitre	Dépenses
Article	3/224/612200/99001
Modification	+ 1.500,00
Crédit budgétaire	1.500,00
Crédit nouveau	3.000,00



De financer l'inscription desdits crédits par l'excédent de 279.670,38 euros réalisé au budget approuvé de l'exercice 2025 en cours, le solde de la modification s'élevant à +1.500,00 euros et ramenant ainsi le solde de l'excédent à 278.170,38 euros.



Sollicite l'approbation de la présente délibération en vertu de l'article 107bis (2) 3° de la loi communale modifiée.

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mardi 13 mai 2025


Le bourgmestre,


Le secrétaire communal ff,